

Discours du Trône

Après une décennie de débats, un accord historique a été conclu avec les provinces pour améliorer, à compter du 1^{er} janvier 1987, les prestations accordées en vertu du Régime de pensions du Canada. Cet accord aura également pour effet de placer le Régime sur de solides assises financières pour l'avenir.

La Loi fédérale sur les normes des prestations de pension, qui fixe les normes auxquelles doivent se conformer les régimes de pension d'employeurs, a aussi fait l'objet d'une révision complète. Les changements qui y ont été apportés auront des répercussions considérables pour les travailleurs salariés, particulièrement ceux de sexe féminin, et pour les conjoints des participants aux régimes de pension.

La mise en oeuvre de la nouvelle Stratégie de planification de l'emploi, qui établit pour la première fois des objectifs en ce qui a trait à la participation des femmes, aide grandement ces dernières, en particulier les immigrantes, ainsi que tous les travailleurs en chômage à se trouver un emploi durable et productif.

Mon gouvernement se réjouit de la baisse du chômage chez les jeunes, mais il reste encore beaucoup à faire. Mes ministres sont résolus à susciter un effort de coopération majeur entre les gouvernements fédéral et provinciaux et le secteur privé afin d'améliorer les perspectives d'emploi des jeunes et d'accroître leur participation à de stimulantes initiatives productives partout au Canada.

La population canadienne reconnaît le courage et le talent de ses handicapés, et l'exemple d'un Rick Hansen nous rend tous plus conscients de nouvelles possibilités et de nouvelles initiatives qui s'offrent à nous pour leur venir en aide.

Mon gouvernement collaborera avec les provinces, le secteur privé et les organismes bénévoles à la mise au point de mesures qui permettront aux Canadiens d'acquérir le degré d'alphabetisme nécessaire pour bénéficier pleinement des avantages d'une société avancée.

Il importe aussi d'assurer une plus grande sécurité de revenu à nos personnes âgées, et des progrès constants sont réalisés en ce sens. Tous les veufs et veuves âgés de 60 à 64 ans ont maintenant droit à l'allocation de conjoint. Des négociations ont aussi été engagées avec les provinces en vue d'arrêter les modalités d'un nouveau programme d'adaptation des travailleurs âgés. Mon gouvernement proposera également des mesures législatives destinées à accroître l'aide fiscale offerte aux cotisants à un régime enregistré d'épargne-retraite. Ces mesures visent à rendre justice aux travailleurs indépendants, présentement défavorisés par rapport aux travailleurs salariés, et à rendre plus souples les options offertes aux personnes âgées quant à l'utilisation de leurs épargnes accumulées dans un régime enregistré d'épargne-retraite.

Conscient de la dette de reconnaissance que nous avons envers nos anciens combattants et du profond respect que nous leur devons, mon gouvernement continuera de prendre des mesures appropriées pour répondre à leurs besoins. Les critères d'admissibilité au Programme d'autonomie des anciens combattants seront assouplis afin d'en faire profiter immédiatement un plus grand nombre de combattants de la Première Guerre mondiale. Ce programme vise à permettre aux anciens combattants de continuer à vivre dans leurs propres foyers et d'échapper ainsi à la dépendance que leur imposent les soins en institution. Vous serez aussi appelés à approuver des mesures législatives visant à rationaliser l'administration des pensions de façon à assurer un service plus rapide et plus efficace aux anciens combattants.

Reconnaissant la contribution des dizaines de milliers de Canadiens qui oeuvrent bénévolement au service de leurs collectivités et de leur pays, mes ministres vous inviteront à approuver de nouvelles mesures propres à favoriser l'essor du bénévolat dans notre société.

Nos athlètes amateurs excellent en compétition internationale et sont pour nous une source de fierté nationale. Mon gouvernement continuera d'encourager la jeunesse canadienne à participer à toutes les formes d'activités sportives, en espérant que le Canada s'illustrera de nouveau aux Jeux olympiques d'hiver de 1988, qui auront lieu à Calgary.

Le caractère distinct de la société canadienne comporte une dimension multiculturelle et multiraciale qu'il est essentiel d'intégrer davantage dans tous les aspects de notre vie nationale.

À cette fin, mon gouvernement encouragera l'esprit d'entreprise qui caractérise nos nombreuses minorités ethniques et qui contribue si largement au développement économique du Canada, verra à ce que soit mieux reconnu le rôle des diverses organisations ethniques dans la société et que nos minorités soient plus justement représentées au sein des conseils et organismes fédéraux, et veillera à ce que disparaisse tout vestige des obstacles institutionnels qui nuisent aux chances des minorités visibles ou d'autres groupes ou individus.

Mon gouvernement continuera de mener la lutte contre toutes les formes de racisme et de discrimination et de se dresser contre les injustices commises à l'endroit de quelque groupe ethnique, religieux ou racial que ce soit, sachant qu'agir autrement serait aller à l'encontre des principes de tolérance et de respect de la dignité humaine qui sont si chers aux Canadiens.

Mesdames et Messieurs les députés, vous serez appelés à approuver des modifications à la Loi canadienne sur les droits de la personne qui marqueront un nouveau progrès vers la pleine égalité à laquelle aspire la nation.

Mon gouvernement vous proposera aussi un ensemble de mesures législatives visant à simplifier et à rendre plus efficace et plus juste le processus de reconnaissance du statut de réfugié au Canada. Il importe en effet de favoriser davantage les réfugiés qui ont vraiment besoin de protection et de dissuader ceux qui voudraient abuser de notre hospitalité.

Conscient du lien essentiel qui existe entre un environnement sain et la qualité de la vie au Canada, mon gouvernement vous demandera d'adopter une nouvelle loi sur la protection de l'environnement, qui lui permettra de s'attaquer plus efficacement, de concert avec les provinces, aux diverses causes de pollution, notamment les déversements de déchets toxiques.

Il vous proposera aussi des mesures visant à améliorer la qualité de l'eau au Canada et à protéger les citoyens contre les dangers de la pollution chimique. Il entend par ailleurs poursuivre avec les États-Unis l'application rapide des recommandations de nos envoyés spéciaux en matière de pluies acides.

Enfin, suite aux recommandations d'un groupe de travail constitué de représentants du gouvernement, de l'industrie et des syndicats, il vous proposera des mesures visant à créer un système d'information sur les substances susceptibles de nuire à la santé des travailleurs.

Mon gouvernement a amorcé un renouveau économique et social dans l'intérêt de tous les Canadiens. Il a aussi posé des gestes propres à renforcer notre souveraineté et à affirmer notre indépendance. Mais il reste encore beaucoup à faire.

Chaque génération de Canadiens a su relever les défis inhérents à l'édification d'un pays. La génération actuelle doit maintenant relever les siens: nous devons faire en sorte que les liens qui nous unissent comme Canadiens demeurent solides, qu'il s'agisse de nos institutions culturelles, de notre identité collective ou de notre fierté nationale.

Grâce au chemin de fer au XIX^e siècle et à la radiodiffusion au XX^e siècle, les Canadiens sont parvenus à relier les diverses régions du pays entre elles malgré les énormes distances qui les séparent. Au cours de notre histoire, nous nous sommes souvent distingués comme gardiens de la paix, comme entrepreneurs et comme innovateurs.

Aujourd'hui, nous devons nous appliquer à faire valoir nos intérêts dans un monde de plus en plus interdépendant où la concurrence est devenue très vive et où l'évolution technologique est plus rapide que jamais.

Votre tâche en tant que parlementaires est de poursuivre notre longue tradition d'excellence avec autant d'inspiration et de détermination qu'il en a fallu pour qu'une grande nation émerge à même un vaste territoire sauvage. Le XXI^e siècle nous ouvre de nouveaux horizons qui sont accessibles seulement par les voies de l'instruction et de l'information.

Nous devons faire en sorte que tous les Canadiens puissent poursuivre leurs propres idéaux et élargir le champ de leurs possibilités en ayant davantage accès à l'information et à l'acquisition de connaissances sur eux-mêmes et sur le reste du monde.

Pour amorcer le débat sur ce défi d'une extrême importance, mon gouvernement définira ses objectifs et les moyens de les atteindre.

Il sera essentiel de s'assurer que le système national de communication mis en place véhiculera des idées et des enseignements reflétant les valeurs culturelles propres au peuple canadien. C'est pourquoi mon gouvernement prendra des mesures afin de renforcer notre système de radiodiffusion et de raviver notre attachement à nos valeurs culturelles.

Nos intérêts collectifs, notre identité nationale et notre prospérité économique dépendront largement de la mesure où nous saurons exploiter les possibilités qu'offre l'expansion rapide de la technologie de l'information.

La dualité linguistique du Canada et son histoire unique le relie à deux grandes communautés de nations, le Commonwealth et la Francophonie. Le Canada se trouve ainsi dans une position idéale pour réaffirmer son rôle dans le monde en mettant sur pied des projets conjoints avec les pays membres de ces deux grandes familles de nations, afin de partager avec elles la technologie canadienne dans les domaines des télécommunications et de l'information, tout en faisant profiter les Canadiens d'un plus grand éventail d'idées et d'expressions culturelles.

Par ces actions innovatrices, le Canada renouvellera son engagement envers une institution établie de longue date, le Commonwealth, et contribuera activement à l'affirmation d'une autre beaucoup plus récente, la Francophonie.

Les grandes tâches que vous aurez à assumer pendant la présente Législature revêtent un caractère national. Les importantes réformes que vous aurez à examiner et à approuver vous donneront à chacun la possibilité d'apporter une précieuse contribution personnelle au processus législatif.